

BULLETIN JOLY TRAVAIL

ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

À LA UNE

DOSSIER

Variations autour du comité de groupe → PAGE 35

Sous la coordination scientifique d'Emeric JEANSEN

ÉCLAIRAGE

Premières incidences du Brexit sur les travailleurs → PAGE 7

Flora DUFFAUD

CONTRAT DE TRAVAIL

**La libre rupture du contrat de travail d'un travailleur étranger
sans titre de travail** → PAGE 10

Grégoire LOISEAU

Directeurs scientifiques

Grégoire LOISEAU,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud MARTINON,

professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ
Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI
Responsable d'édition Constance BONNIER

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0920 T 93769 • ISSN : 2646-7070
Imprimé par Dupliprint Mayenne • 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Espagne et aux Pays-Bas, issus de forêts gérées durablement ;
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 136 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr
Abonnement France 2020 : 301,20 € TTC - Abonnement étranger 2020 : 325 €
Prix au numéro France : 40,84 € TTC

Le Bulletin Joly Travail peut être cité de la manière suivante : BJT janv. 2018, n° 115m6, p. 1.



ACTUALITÉ PAGE 4

ÉCLAIRAGE

113c3 Premières incidences du Brexit sur les travailleurs PAGE 7

Flora DUFFAUD

En dépit du maintien de la libre circulation en 2020, les premières perspectives du Brexit laissent présager des règles plus strictes à l'égard des travailleurs européens au Royaume-Uni ainsi que des travailleurs britanniques au sein de l'Union européenne. L'intensité des mesures envisagées diffère selon l'antériorité de l'installation et de la relation de travail de chacun, allant du simple enregistrement formel à la nécessité de remplir les critères d'une toute nouvelle procédure d'immigration professionnelle. L'issue des négociations apparaît encore très incertaine.

CONTRAT DE TRAVAIL

113d0 La libre rupture du contrat de travail d'un travailleur étranger sans titre de travail PAGE 10

Grégoire LOISEAU

CA Paris, 29 janv. 2020, n° 17/13444

Il peut être mis fin au contrat de travail d'un travailleur étranger qui ne dispose pas ou qui ne dispose plus de titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France sans avoir à respecter la procédure de licenciement, ni à requérir l'autorisation préalable de l'inspection du travail s'agissant d'un élu du personnel.

113a5 Chronique Contrat de travail PAGE 12

Julien ICARD et Grégoire DUCHANGE

RELATIONS PROFESSIONNELLES

113a9 Chronique Relations professionnelles PAGE 18

Florence BERGERON-CANUT et Gwennaëlle FRANÇOIS

DROIT PÉNAL DU TRAVAIL

113a6 Chronique Droit pénal du travail PAGE 29

Arnaud CASADO

DOSSIER VARIATIONS AUTOUR DU COMITÉ DE GROUPE PAGE 35

Sous la coordination scientifique d'Émeric JEANSEN

113c4 À la recherche de l'entreprise dominante du comité de groupe PAGE 36

Nicolas ANCIAUX et Émeric JEANSEN

La détermination de l'entreprise dominante est nécessaire à la fixation du périmètre du groupe. Les différents éléments contenus dans la loi réduisent l'entreprise susceptible de présenter cette qualité à celle présentant des éléments tirés du contrôle exercé sur d'autres entreprises, une localisation nationale et une forme spécifique.

113c9 Le comité de groupe, une instance utile ? PAGE 41

Valentino ARMILLEI

Le comité de groupe est souvent présenté comme une institution jouant un rôle modeste dans la représentation des salariés. Il reçoit pourtant un nombre important d'informations et est chargé, mais de manière exceptionnelle, d'une mission consultative. Au-delà, l'accord constitutif du comité lui accorde parfois davantage d'attributions, sans pouvoir lui reconnaître le rôle de se substituer aux comités sociaux et économique mis en place.

